

## DEMANDE D'ACCOMMODEMENTS RELIGIEUX POUR ÉLÈVES DU PALIER SECONDAIRE

Dans les écoles secondaires du Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir), a l'obligation d'accueillir des gens de diverses religions qui respectent les valeurs d'un système catholiques. Dans le respect de ses droits confessionnels, le Csc MonAvenir examinera, en liens avec des principes fondamentaux, des demandes d'adaptation (voir le formulaire ci-dessous) pour diverses religions par ou pour un élève du palier secondaire, conformément au *Code des droits de la personne de l'Ontario*.

### Principes fondamentaux

1. Les accommodements raisonnables ne doivent pas mettre le Csc MonAvenir en difficultés financières ou autres.
2. Seule les demandes individuelles d'élèves seront traitées.
3. Les adaptations demandées ne doivent pas enfreindre les droits constitutionnels des catholiques et ne pas porter atteinte aux droits des autres élèves ou causer un préjudice injustifié.
4. Des accommodements raisonnables pourront être accordés pour une religion reconnue.
5. La liberté d'expression d'une autre religion reconnue dans une école catholique doit se faire de manière à respecter les croyances et les principes de l'Église catholique.
6. Les demandes d'accommodement à considérer peuvent être en lien avec :
  - **L'ouverture et/ou la clôture de la journée scolaire**  
Lorsqu'un élève du secondaire, ses parents ou tuteurs s'opposent, en tout ou en partie, à l'activité marquant le début ou la fin du jour de classe en raison de leurs croyances religieuses, l'élève peut être exempté de cette activité et avoir le choix de ne pas y participer en demeurant en classe ou à un endroit fixé d'un commun accord pendant la durée de l'activité. Une telle adaptation est conforme à la Note Politique / Programme n° 108 du Ministère de l'éducation.
  - **Les absences pour des fêtes religieuses**  
La Loi sur l'éducation, à l'alinéa 21 (2) g, prévoit qu'un élève peut être dispensé de fréquenter l'école « un jour considéré comme fête religieuse par l'Église ou la confession religieuse à laquelle il appartient ». Les élèves du secondaire qui observent des fêtes religieuses peuvent donc être exemptés pour des raisons religieuses de se présenter à l'école, sous réserve du processus prévu pour les absences autorisées. À des fins de planification, le Csc MonAvenir encourage fortement les élèves membres de ces groupes religieux à indiquer au début de l'année scolaire la date des fêtes qu'ils ou elles désirent observer.

- **Le lieu de prière**

Le Csc MonAvenir est conscient de l'importance de la prière dans la pratique religieuse. Il fera donc des efforts raisonnables pour permettre aux élèves du secondaire qui demandent de faire leurs prières quotidiennes en mettant à leur disposition un endroit jugé satisfaisant par l'école.

- **Le jeûne**

Le Csc MonAvenir est conscient des périodes de jeûne que prévoient certaines religions. Les écoles doivent donc s'efforcer de mettre à la disposition des élèves du secondaire qui observent un jeûne religieux des lieux appropriés, autres que les cafétérias et les salles à manger. Le Csc MonAvenir est aussi conscient que les élèves qui jeûnent pourraient avoir besoin d'être exemptés de certaines classes d'éducation physique. Les écoles doivent donc faire des efforts raisonnables pour accorder les adaptations requises à ce chapitre.

- **La tenue vestimentaire pouvant modifier l'uniforme d'école (par exemple, le voile)**

Le Csc MonAvenir est conscient que certains groupes religieux imposent le port de vêtements particuliers qui peuvent ne pas être conformes au code vestimentaire d'une école. Les écoles doivent donc accorder des adaptations raisonnables aux élèves du secondaire en ce qui concerne les vêtements portés pour des motifs religieux. Les vêtements en question ne sont pas des vêtements traditionnels, mais des vêtements portés pour pratiquer leur religion. Le Csc MonAvenir reconnaît aussi que certains groupes religieux protègent strictement la pudeur de leurs membres pour des motifs religieux. Cela peut poser problème lorsqu'on demande aux élèves du secondaire de porter les vêtements requis pour certaines activités d'éducation physique. Il faut accorder une attention particulière aux adaptations nécessaires pour que ces élèves puissent participer aux classes d'éducation physique et aux sports organisés à l'école.

- **La participation aux activités et aux programmes d'études quotidiens**

Le Csc MonAvenir peut tenter d'accorder des adaptations raisonnables à un élève du secondaire lorsqu'une activité, une classe ou un programme d'études en particulier est manifestement incompatible avec des exigences ou des préceptes religieux. Lorsqu'une telle adaptation est demandée, l'école devrait avoir des discussions éclairées avec les parents ou les tuteurs de l'élève afin de bien comprendre la nature et la portée de cette incompatibilité. Toutefois, l'école ne saurait accorder d'adaptation pour des valeurs ou des croyances religieuses qui sont incompatibles avec les politiques adoptées par le Csc MonAvenir et le ministère de l'Éducation. En général, le Csc MonAvenir recommande qu'on aborde les questions d'incompatibilité entre les activités ou le programme de l'école secondaire et les préceptes religieux en connaissance de cause et en faisant preuve de bon sens. Il est souhaitable que ces questions puissent se régler grâce à des discussions ouvertes entre l'école, l'élève et sa famille. Il importe de noter que lorsqu'un élève du secondaire demande une adaptation relative au programme d'études, cette adaptation ne s'applique exclusivement qu'à cet élève et non pas à toute la classe ni aux pratiques généralement en vigueur en salle de classe.

## CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE MON AVENIR (CSC MONAVENIR)

### DEMANDE D'ADAPTATION POUR MOTIFS RELIGIEUX AU PALIER SECONDAIRE

Veillez remplir ce formulaire en tenant compte des dispositions de la Loi constitutionnelle de 1867 (article 93), de la Charte canadienne des droits et libertés, du Code des droits de la personne de l'Ontario et de la Loi sur l'éducation ainsi que la politique du Csc MonAvenir ADM 4 et de la directive ADM 4.2

**NOM DE L'ÉLÈVE :**

**NOM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE :**

**NIVEAU D'ÉTUDE :**

#### **MOTIF DE LA DEMANDE**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> L'ouverture et/ou la clôture de la journée scolaire | <input type="checkbox"/> Absence(s) pour fête(s) religieuse(s)  |
| <input type="checkbox"/> Lieu de prière                                      | <input type="checkbox"/> Jeûne                                  |
| <input type="checkbox"/> Tenue vestimentaire                                 | <input type="checkbox"/> Participation aux activités/programmes |
| <input type="checkbox"/> Autre motif (veuillez préciser) :                   |   |

**Justification (veuillez expliquer pourquoi vous demandez l'accommodement et comment les règles et pratiques en place vont à l'encontre de vos croyances religieuses.)**

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Parent ou tuteur d'un élève de moins de 16 ans       Élève de plus de 16 ans

1. Faire parvenir ce formulaire à la surintendance responsable de l'école fréquentée.
2. Une réponse à la demande sera rendue dans un délai de 10 jours ouvrables.
3. L'impact sur la mission et les opérations du Conseil, sur le droit, la santé et la sécurité des autres seront pris en considération, (par exemple, capacité à assurer une surveillance requise pour permettre l'accommodement).
4. Le Csc MonAvenir soutient la liberté de religion et le droit de tous à manifester leurs croyances ou leurs observances religieuses. Toutefois, la liberté de religion n'est pas absolue, et les adaptations pour des motifs religieux accordées au Csc MonAvenir doivent s'intégrer au contexte plus général du système d'éducation catholique et des droits confessionnels des contribuables catholiques. En tout temps, le Csc MonAvenir s'efforcera d'accorder des adaptations aux élèves du secondaire qui veulent exercer leur droit à la liberté de religion d'une manière qui respecte non seulement les croyances de ces élèves, mais aussi les principes de l'église catholique.